

Ville d'Herlies
1 rue du bourg
59134 Herlies

Tél. : 03 20 29 22 97
Fax : 03 20 49 97 54
E-mail : mairie-herlies@orange.fr
www.herlies.fr

Herlies le 22 juin 20158

Avis de Consultation des Entreprises
pour la fourniture, l'installation et la maintenance
d'un Système de chauffage de l'église de Herlies.

Messieurs,

En 2014, la Commune de Herlies a lancé un vaste plan de rénovation de son église.
Une première tranche de gros travaux a été réalisée afin de mettre le bâtiment hors d'eau.
L'église est à nouveau ouverte au public, mais d'importants travaux intérieurs restent à faire.

La municipalité souhaite aujourd'hui poursuivre le plan de rénovation, dont une des composantes concerne **le chauffage**.

Vous trouverez, **ci-joint** le mémoire, rédigé à ce sujet, mémoire et le présent avis étant disponibles sur le site internet www.herlies.fr

L'expression des besoins, n'a pas pour objet de promouvoir une technologie plutôt qu'une autre.

Tout est ouvert, l'essentiel étant de trouver le bon compromis entre la fréquence d'utilisation de l'édifice, le service rendu et les coûts induits tant en terme d'investissement que de fonctionnement.

Afin de calibrer au mieux votre réponse, **une visite des lieux** s'impose, sur rendez-vous, avec l'un des accompagnants (cordonnées dans mémoire ci-joint).

La présentation de l'offre sera faite devant le groupe de travail constitué pour ce projet.

Au cours de ces réunions de présentation et d'échanges, différentes options pourront être examinées donnant suite à arbitrage, si nécessaire.

La remise des offres sera faite en mairie, sous pli cacheté, pour **le mardi 14 août à 17h00**, au plus tard.

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marie Françoise AUGER
Maire de HERLIES

AVIS DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE DE HERLIES

ETAT DES LIEUX

L'église d'HERLIES représente un volume à chauffer d'environ 6 000m³, avec des hauteurs sous voûtes culminant à 16m, pour une surface intérieure au sol de 460m² environ (hors sacristie).

Le chauffage actuel est constitué d'un ancien générateur d'air chaud placé dans un local à gauche du chœur. Il ne fonctionne plus et était alimenté à partir d'une cuve de fioul enterrée et située à l'extérieur du local de chauffe. Celle-ci nécessitera une vérification préalable afin de s'assurer de sa conformité.

Pour le nouveau projet, les énergies disponibles sont : L'électricité, le fioul et le gaz naturel de réseau.

Pour l'ensemble de l'édifice, l'installation électrique a été complètement refaite. Toutefois, le compteur (Bleu) n'est, peut-être pas, aujourd'hui, adapté pour un chauffage électrique nécessitant de la puissance. (« tarif jaune » ?)

De même, le recours à un chauffage au gaz demandera un branchement au réseau par une canalisation spécifique.

BESOINS EN DURÉE DE CHAUFFE

Dans le meilleur des cas, on peut espérer un office par semaine. En tenant compte des manifestations culturelles associées à des célébrations spécifiques (baptêmes, mariages, funérailles), en plus des offices dominicaux, quarante utilisations sont possibles en période hivernale.

ATTENTES EN TERME DE QUALITE DE CHAUFFE

Le chauffage de l'église doit permettre l'obtention du confort nécessaire au déroulement des offices et autres activités culturelles. Pour cela, l'église devra



pouvoir être chauffée d'une façon rapide, juste avant les offices, et le maintien à moyenne puissance pendant le culte.

Les caractéristiques souhaitées, pour le mode de chauffage qui sera retenu, sont :

- Le confort
- La discrétion visuelle et acoustique
- L'économie de fonctionnement
- La facilité d'utilisation

Le tout dans un rapport qualité/prix acceptable.

LES DIFFÉRENTES TECHNIQUES POSSIBLES

Préalablement à cet avis de consultation, une étude a été menée par la commune sur les principales techniques de chauffage utilisées pour ce type de locaux. A chaque fois que cela a été possible, une visite d'églises a été faite, avec rencontre des maîtres d'ouvrage, afin de vérifier l'adéquation entre le type de chauffage utilisé pour l'édifice et les critères émis en terme de qualité de chauffe (voir dito).

Dès à présent, la commune d'Herlies ne retiendra pas les techniques de bancs chauffants, moquette électrique, plancher chauffant hydraulique, micro centrales de traitement d'air enfouies, cassettes rayonnantes...

Une attention toute particulière sera portée sur les chauffages rayonnants électriques de type lustre suspendu (et non ceux fixés aux murs). Quant aux chauffages rayonnants au gaz de type lustre suspendu, ils devront garantir le respect de toutes les spécificités sécuritaires de ce type de chauffage avec une maintenance appropriée.

Toutes les variantes de chauffage à air pulsé seront également examinées avec intérêt. Le générateur d'air chaud pourra être alimenté par gaz ou fioul.

Afin de ne pas être limitatif dans le choix d'une technique de chauffage, tout autre mode de chauffage non encore énuméré, peut faire l'objet d'une proposition.



MFA

OFFRES

Toute entreprise souhaitant répondre à cet avis de consultation sur la fourniture, l'installation et la maintenance du système de chauffage préconisé, devra présenter son offre d'une manière exhaustive. Elle doit couvrir le volet technique avec ses caractéristiques, les travaux et aménagements nécessaires du local chaufferie actuel ainsi que tous les autres travaux, de quelque nature qu'ils soient, afin de permettre l'installation et le bon fonctionnement du type de chauffage proposé. Les contraintes liées au système de chauffage : installation, maintenance, type d'énergie... seront précisées.

La durée nécessaire à la réalisation des travaux ainsi que le délai permettant d'engager ceux-ci seront également renseignés.

La commune, maître d'ouvrage, sera attentive à la remise de prix qui devra couvrir l'intégralité des travaux et le respect des caractéristiques du mode de chauffage souhaité. Le prix sera un facteur important sachant que le choix final se fera sur le projet le mieux disant.

Avant le démarrage des travaux, le maître d'ouvrage devra obtenir l'approbation préalable de l'autorité de sécurité compétente (SDIS et/ou bureau de contrôle) sur la conformité de la conception du chauffage préconisé, prestations, travaux, matériels et prescriptions. La commune d'Herlies ne pourra être, en aucun cas, tenue responsable des avis défavorables formulés à posteriori ou a priori.

RAPPEL

Comme le stipule la lettre d'accompagnement, aucune offre ne sera retenue si une visite préalable de l'église et de son local chauffage n'a été faite. Celle-ci devra se faire, sur rendez-vous, avec l'accompagnement de l'une des personnes suivantes :

- Michel SPRIET : 06 60 69 05 53
- Bernard DAVRANCHE : 06 51 22 80 40

En cas d'impossibilité à joindre l'une de ces deux personnes, contactez la mairie au 03 20 29 22 97 qui délèguera un autre interlocuteur.



Dernier délai de la remise des offres : **Mardi 14 août 2018 à 17h00.**

nfa